

N°	/	/2025	Cotisation	chèques	Nom du chèque :
----	---	-------	------------	---------	-----------------



FICHE D'INSCRIPTION 2025– 2026

Site : gymgazelle.e-monsite.com
 Téléphone : 06 34 27 42 66
 Mail : gymgazelle@gmail.com

NOM

Prénom Date de naissance.....

Adresse.....

N° de tél. Mobile :

Mail.....

NOM et N° de téléphone de la personne à appeler en cas d'urgence (obligatoire) :

Cotisation 150€ Au choix de 1 à 4 ACTIVITES DE BASE :
Marche active, Gym matin, Gym soir, Muscu
OU 1 seule autre activité d'une heure :
 Yoga ou Qi Gong ou Pilates ou Sophrologie

+ 50€ pour chaque autre activité d'une heure supplémentaire à ajouter au tarif de départ de 150€

ENTOUREZ ou SURLIGNEZ dans les colonnes des JOURS les HORAIRES qui vous conviennent

ACTIVITES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Marche Active	9h/ 10H15				
Gym matin		8H45 /9H45		8H45 / 10H	
Gym soir		18H35 / 20H			
Muscu			18H / 20H		18H / 20H
Yoga groupe 1	18H35 / 19H35				
Yoga groupe 2	19H45/ 20H45				
Qi Gong 1		11H / 12H			
Qi Gong 2				11H / 12H	
Pilates groupe 1				18H35 / 19H35	
Pilates groupe 2				19H40 / 20H40	
Sophrologie					9H / 10H

Consultez le Questionnaire de Santé sur notre site pour savoir si vous avez besoin d'un certificat médical.
RECAPITULATIF : PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT en une seule fois lors des journées d'inscription les Samedis 21 juin, 6 et 13 septembre 2025 de 9h à 12h **à la salle Marcel GOUVERNET**

- **Règlement** de la somme deen 1, 2 ou 3 chèques maxi sans décimale
A l'ordre de GYM GAZELLE (les chèques seront encaissés en octobre, novembre et décembre)
- Pour les adhérents en 2024-2025 joindre **1 photo d'identité récente avec votre nom au dos**
- Pour les nouveaux adhérents en 2025-2026 joindre **2 photos d'identité récentes avec votre nom au dos**
- Pour les mineurs (+ de 16 ans) autorisation et signature des parents OBLIGATOIRES

J'ai pris connaissance du règlement intérieur page suivante, je l'accepte et je le garde.

Date:Signature :

(A conserver par l'adhérent)

Site : gymgazelle.e-monsite.com

Téléphone : 06 34 27 42 66

Mail : gymgazelle@gmail.com

Le règlement intérieur de l'association Gym Gazelle

(Ratifié par l'assemblée générale du 9 octobre 2018)

Ce règlement intérieur a pour objectif de préciser le fonctionnement de l'association. Son rôle est défini dans les statuts de l'association consultables sur le site gymgazelle.e-monsite.com.

Il sera communiqué à l'ensemble des adhérents et sera consultable en permanence sur le site.

Article 1 : Les membres de l'association

L'association se compose

- D'un bureau (membres actifs bénévoles) gérant l'association avec
 - Un(e) président(e)
 - Un(e) trésorier(e)
 - Un(e) responsable adhérents
- D'adhérents ayant acquitté une cotisation annuelle fixée par le bureau et accepté le règlement intérieur. Cette cotisation donne accès à un nombre limité d'activités correspondant au choix individuel effectué sur la fiche d'inscription, et ce, dans la limite des places disponibles pour chaque atelier. La pratique sportive au sein de l'association impose d'avoir imprimé, rempli et fourni le Questionnaire de Santé se trouvant sur la page d'accueil du site de Gym Gazelle.

Article 2 : Cotisation

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le montant de celle-ci est fixé chaque année par le bureau.

La cotisation inclut une assurance couvrant les activités.

Les modalités de versement de la cotisation sont indiquées sur la fiche d'inscription.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement de cotisation ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de maladies graves empêchant la poursuite de l'activité.

Article 3 : Admission de nouveaux membres

L'association peut à tout moment accueillir de nouveaux membres dans la mesure de la place disponible dans les différentes disciplines en respectant les modalités d'inscription, jusqu'à fin janvier de la saison en cours.

Article 4 : Exclusion

Les cas de non respect des règles établies dans le règlement intérieur, d'attitude portant préjudice à l'association, de fautes intentionnelles ou de refus de paiement de la cotisation annuelle, de fraude vis-à-vis de l'association, peuvent déclencher une procédure d'exclusion.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau à une majorité des deux tiers, seulement après avoir entendu les explications du membre contre lequel la procédure est engagée. Il est invité par lettre recommandée à se présenter et peut se faire assister par un membre de l'association qu'il aura choisi.

Tableau des activités

ACTIVITES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	LIEU D'ACTIVITE
Marche Active	9H / 10H15					Stade Jean Bouin
Gym matin		8H45 / 9H45		8H45 / 10H		Stade Jean Bouin
Gym soir		18H35 / 20H				Ecole de la Gazelle
Muscu			18H / 20H		18H / 20H	Stade Jean Bouin
Yoga groupe 1	18H35 / 19H35					Ecole de la Gazelle
Yoga groupe 2	19H45 / 20H45					Ecole de la Gazelle
Qi Gong 1		11H / 12H				Impasse d'Everlange
Qi Gong 2				11H / 12H		Impasse d'Everlange
Pilates groupe 1				18H35 / 19H35		Ecole de la Gazelle
Pilates groupe 2				19H40 / 20H40		Ecole de la Gazelle
Sophrologie					9H / 10H	Salle M. Gouvernet